

1. CONTEXTE

Les activités de la Fondation entraînent la consommation de ressources matérielles : location de véhicules routiers, achat de matériel de bureau, production et publication nécessaires à la réalisation de son mandat et aux communications. Cette consommation génère des impacts environnementaux et sociétaux non négligeables. L'acquisition de produits s'insère dans une démarche globale qui permet de concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement, et ainsi de répondre aux exigences du développement durable. Les impacts engendrés par les produits peuvent survenir à différents moments de leur cycle de vie (fabrication, transport, élimination, emballage). C'est pourquoi un choix éclairé et consciencieux peut faire la différence.

La politique d'acquisition responsable propose des critères afin de limiter ces impacts.

2. OBJECTIFS

La Fondation a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. En adoptant une politique d'acquisition responsable, elle étend ses valeurs à l'ensemble de ses activités. La politique facilite l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités de la Fondation. Elle sert de guide pour tous les achats de biens et de services, tout en tenant compte des fournisseurs, des sous-traitants et des filières de ses fournisseurs. De plus, elle permet à tout le personnel de la Fondation de raffermir ses convictions concernant la protection de l'environnement, de développer et d'appliquer quotidiennement de bonnes pratiques favorables à l'environnement et à la société.

3. PORTÉE

Cette politique s'applique à tous les employés de la Fondation de la faune du Québec ainsi qu'à ses fournisseurs et sous-traitants.

4. PRINCIPE DE BASE

L'appropriation de la démarche axée sur le principe des 4RV-E (repenser, réduire, réutiliser, recycler, valoriser, éliminer) est primordiale pour parvenir à la mise en place d'acquisitions responsables. Cette pratique vise à diminuer notre consommation, réduire notre pression sur les ressources naturelles et faire des choix judicieux quant à l'acquisition et à la disposition des produits.

Dans un premier temps, il s'agit de s'interroger sur le besoin réel de l'achat afin de déterminer s'il est vraiment nécessaire. Cette réflexion permet de réduire à la source, donc de diminuer la quantité de matériel acheté et de ressources consommées. Avant de se départir du matériel acquis, un questionnement s'impose par rapport au type de disposition que l'on doit en faire : le produit peut-il être réutilisé ? Sinon, il doit être recyclé. Cette procédure permet l'insertion de matériaux qui serviront à la fabrication de nouveaux produits. Encourager l'achat de produits recyclables ou fabriqués de matériaux recyclés engendre une diminution de la consommation de ressources naturelles. Si le produit ne peut être recyclé, il peut être possible de le valoriser. Par exemple, la matière organique peut être compostée et servir d'engrais

plutôt que d'être enfouie. En dernier recours, les matières doivent être **éliminées**, c'est-à-dire envoyées à l'enfouissement ou à l'incinération.

5. LES ENGAGEMENTS DE LA FONDATION

5.1 Réduire la consommation de ressources et la production de matières résiduelles

La consommation engendre de fortes pressions sur les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables en plus de générer des quantités considérables de matières résiduelles qui nécessitent des ressources naturelles pour les traiter, engorgent les lieux d'enfouissement et contaminent notre environnement.

- ✓ Appliquer le principe des 4RV-E
- ✓ Prioriser l'emprunt ou la location plutôt que l'achat
- ✓ Prioriser les produits biodégradables ou recyclables aux produits jetables
- ✓ Prioriser les produits dotés d'une efficacité énergétique reconnue (ex. : ENERGY STAR)
- ✓ Prioriser les produits garantissant le respect des principes d'une gestion durable de la forêt (ex. : Certification Forest Stewardship Council (FCF))
- ✓ Opter pour des produits de qualités et durables
- ✓ Favoriser le tri sélectif des matières résiduelles

5.2 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)

L'émission de GES provient de diverses sources. En effet, le secteur du transport est l'un des principaux responsables à cause de sa forte consommation de combustible fossile.

- ✓ Acheter des produits locaux (pour réduire les distances en transport)
- ✓ Prioriser l'achat de fournitures en provenance du même fournisseur pour diminuer les distances parcourues en transport
- ✓ Choisir des modes de livraison minimisant les émissions de GES
- ✓ Encourager le transport en commun

5.3 Réduire les substances toxiques et les matières dangereuses

Les matières dangereuses doivent faire l'objet de mesures préventives, puisque ces composantes peuvent nuire à la santé humaine et à la qualité de l'environnement.

- ✓ Acheter des produits biologiques
- ✓ Acheter des produits biodégradables
- ✓ Prioriser les produits rechargeables (ex. : piles)

5.4 Choisir des fournisseurs en fonction des critères sociaux et environnementaux

La Fondation peut user de son pouvoir d'achat pour faire des choix judicieux qui auront des répercussions positives sur la société et l'environnement.

- ✓ Prioriser les PME
- ✓ Prioriser les coopératives et les entreprises d'économie sociale

- ✓ Prioriser des partenariats avec des entreprises possédant une certification environnementale (écolabel ou autres)
- ✓ Prioriser des partenaires qui appliquent les principes du développement durable
- ✓ Acheter des produits équitables

6. EXIGENCES DE LA POLITIQUE

Adoption de cibles annuelles

Des cibles annuelles contenant des objectifs réalistes en matière d'acquisition seront élaborées conformément au plan d'action de développement durable de la Fondation.

Diffusion de son plan d'action annuel et de sa politique

Les employés ainsi que les fournisseurs et les sous-traitants de la Fondation seront tenus informés de la Politique d'acquisition responsable et du plan d'action annuel. Des informations sur l'état de l'application de la politique leur seront transmises sous forme de bulletin d'information électronique. La politique et les résultats du plan d'action seront disponibles sur le site Internet de la Fondation.

Communication et formation

Des réunions internes serviront à mettre à contribution les employés dans la démarche de la Fondation en les sensibilisant à l'importance de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés. Dans une perspective d'amélioration continue, l'équipe chargée des acquisitions suivra régulièrement les formations offertes par le gouvernement du Québec.

Mise en œuvre de la politique

L'intégration de la Politique d'acquisition responsable et du plan d'action annuel aux activités de la Fondation oblige la participation de tous les employés ainsi que de ses fournisseurs et sous-traitants. Il est de leur responsabilité d'appliquer les principes et les activités développés dans chacun de ces documents.

Transparence

La Fondation tout comme ses fournisseurs et les sous-traitants doivent faire preuve de transparence. La Fondation s'engage à divulguer, sur demande écrite, le nom et les coordonnées des fournisseurs et sous-traitants avec qui elle fait affaire. Les informations déclarées devront être vérifiées et vérifiables.

Évaluation

Dans un souci d'évaluer le progrès et d'améliorer le processus de mise en place de la Politique d'acquisition responsable, une évaluation de l'atteinte des objectifs du plan d'action annuel et de l'application de la politique sera effectuée annuellement, un bilan sera publié et transmis aux employés. Pour ce faire, des indicateurs de suivi seront mis en place par l'équipe chargée des acquisitions. La Politique d'acquisition responsable pourra être sujette à changement et bonifiée au besoin.

Appel d'offres

Des critères environnementaux seront intégrés aux appels d'offres.

Entrée en vigueur

La présente politique est entrée en vigueur au mois de novembre 2010.

Elle est inspirée du travail réalisé bénévolement par Christine Badra, Nicolas Boisselle, Alex Martin, Héloïse Régnier-Pelletier dans le cadre de leur Maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, avril 2010.

DÉFINITIONS

4RV-E : Gestion des matières résiduelles par une approche par priorité des actions suivantes : repenser, réduire, réutiliser, recycler, valoriser et éliminer.

Cycle de vie : Toutes les étapes de vie d'un produit, soit de l'extraction des ressources à la fin de vie du produit (seconde vie ou non) en passant par la fabrication, l'utilisation et l'entretien.

Développement durable : Selon le rapport de Brundtland, il s'agit d'un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable englobe trois sphères : environnementale, économique et sociale.

Écolabel : Label apposé sur les produits pour garantir leurs propriétés écologiques.

Efficacité énergétique : Pratiques et outils qui permettent de diminuer la consommation d'énergie et par le fait même de diminuer la consommation des ressources naturelles nécessaires à la production de l'énergie.

Équitable : Le commerce équitable est une volonté de soutenir de meilleures conditions de travail et des salaires décents pour les travailleurs des pays en voie de développement. La certification équitable *Transfair Canada* est la seule autorisée à apposer son logo sur les produits certifiés équitables au Québec.

Fournisseur : Toute personne physique ou morale qui fournit un produit à la Fondation.

Produit : Tout bien ou service acquis par la Fondation ou fait pour son compte.

Matière dangereuse : Toute matière qui présente des dangers pour la santé ou l'environnement à cause de sa nature explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable.